



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu par web, le mardi 8 mars 2022 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2022-02 :

Étude d'une demande pour un projet construction bâtiment de type garage détaché au 40, rue Arel.

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec une superficie plus grande que celle permise au règlement de zonage, dérogeant de l'article 5.7 du règlement de zonage RY -79-2015.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 16h00 le 8 mars 2022.

Donné à Yamaska, ce 17^e jour du mois février 2022.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière